PQ
1593
.R47
1902

REURE

SIMPLE CONJECTURE

U d'/of OTTAWA
39003002094992

SIMPLE CONJECTURE
les origines paternelles de
FRANÇOIS VILLON

PAR L'ABBÉ REURE,

Docteur ès-lettres.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9
1902.

SIMPLE CONJECTURE SUR LES ORIGINES PATERNELLES DE FRANÇOIS VILLON.

IMPRIMERIE BRASSART, MONTBRISON

SIMPLE CONJECTURE
sur les origines paternelles de
FRANÇOIS VILLON

PAR L'ABBÉ REURE,

Docteur ès-lettres.

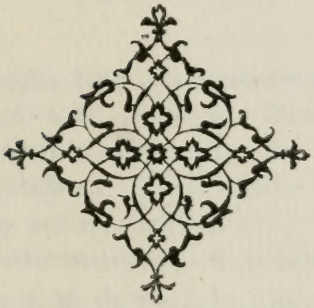

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9
1902.

PQ
1593
.R47
1902

SIMPLE CONJECTURE sur les origines paternelles de FRANÇOIS VILLON

Ce n'est qu'après bien des hésitations que j'abandonne ces notes à la publicité. Mais quand une hypothèse est donnée avec toutes les réserves que commande la prudence, il me semble que la critique n'a rien à y redire, surtout s'il y a, comme on dit au palais, commencement de preuve.

Le livre récent de M. G. Paris (1) a de nouveau appelé l'attention sur Villon ; mais il n'a guère ajouté aux recherches de M. Longnon (2) touchant les origines obscures du pauvre hère, vagabond et voleur, grand poète d'ailleurs, et presque le seul d'un âge prosaïque.

L'explication que je vais proposer ne résoudra pas, il s'en faut, la question : ce n'est qu'une très modeste

---

(1) *François Villon*. Paris, 1901.

(2) *Etude biographique sur Fr. Villon*. Paris, 1877. — M. Longnon a publié depuis un article sur Villon dans la *Romania* (21e année, pp. 265 à 270), et une notice biographique en tête de son excellente édition des œuvres du poète (Paris, 1892, in-8o). Mais, en ce qui touche aux origines de Villon, ces deux études n'ajoutent rien de nouveau à celle que nous citons ici.

conjecture, dont je n'exagère pas la valeur. Il suffit qu'elle ait de la vraisemblance pour n'être pas négligée ; et, peut-être, mettra-t-elle sur la voie de découvertes plus décisives que les miennes.

Ce qu'on sait jusque-là se réduit à peu près à ceci : 1° François Villon est né à Paris « emprès Pontoise ». — 2° Ses parents étaient de petites gens, sa mère absolument illettrée. — 3° Villon n'est pas son nom : il l'adopta probablement par reconnaissance envers Guillaume Villon, qui avait protégé sa besoigneuse jeunesse. — 4° Dans une lettre de rémission de janvier 1456 (n. st.), il est appelé « François des Loges, autrement dit de Villon». — 5° Mais son nom véritable paraît être « François de Montcorbier ». « Des Loges » est une sorte d'appellation supplémentaire, que son père a dû lui laisser avec son nom patronymique (1).

D'où vient au poète ce nom de Montcorbier, d'allure assez aristocratique ?

M. Longnon a trouvé au hameau de la Rue-Neuve, entre les communes de Céron (2) et du Bouchaud (3), sur les limites de la Bourgogne et du Bourbonnais, l'ancien fief de Montcorbier, où on voit encore les derniers vestiges d'une motte féodale (4). D'autres

---

(1) Voy. Longnon, *ouvr. cité*, p. 10 et suiv.

(2) Canton de Marcigny (Saône-et-Loire). — Toutes les localités citées dans cet article, quoique appartenant à trois départements, sont confinées dans une étroite région, qui n'a guère plus de 20 kilomètres dans sa plus grande étendue.

(3) Canton du Donjon (Allier).

(4) Longnon, p. 28.

pensent que Montcorbier a pu être aux Pelletiers (1) ; mais ce point n'a pas d'importance, car la Rue-Neuve et les Pelletiers sont dans le même pays. Tout près de là encore, dans la paroisse du Bouchaud, à 300 mètres au nord des Pelletiers, était le château des Ponters ou des Pontères, démoli seulement vers 1850. (2)

En 1431, à l'époque même où naissait François de Montcorbier, dit des Loges, surnommé Villon, le fief de Montcorbier et le château des Ponters appartenaient à une branche, — probablement la branche aînée, — de la noble maison de Montcorbier. M. Longnon, considérant la très humble condition du poète, hésite à le rattacher à une famille de noblesse authentique ; il lui semble plus sage de croire simplement que le premier de ses ancêtres qui porta le nom de Montcorbier était natif de ce canton reculé (3).

J'irai, pour mon compte, un peu plus loin. Mais il importe auparavant de bien établir la situation des Montcorbier qui possédaient, dans la première moitié du XVe siècle, les seigneuries de Montcorbier et des Ponters.

J'y suis aidé par divers documents conservés aux archives du château de Châteaumorand (4), et en

---

(1) G. E. Aubert de la Faige et R. de la Bouteresse, *Les Fiefs du Bourbonnais. Arrondissement de la Palisse.* Paris, 1896, p. 572 et 573.

(2) *Même ouvr.*, p. 571.

(3) Longnon, p. 29.

(4) Commune de Saint-Martin-d'Estreaux, canton de la Pacaudière (Loire).

particulier par le protocole de Jean Joly, notaire au Donjon. Je me contente de citer quelques-uns des actes qui concernent les Montcorbier. Le 27 décembre 1427, « noble damoyselle Agnette de Pierrepont, voyve de feu Girard de Montcorbier, jadiz escuier », passe quittance à Michel Gerbaut, curé de Sal (1), et à Hugues Gouthaudier, curé de Chenay (2). — Le 5 mai 1429, « Agnete de Pierrepont, voyve de feu Girart de Montcorbier, jadiz escuier, tant en son nom, comme tuteresse naturelle et légitime de Girart de Montcorbier, son filz et dud. feu Girart de Montcorbier », intrage à Jean Bon un mas et ténement en la paroisse de Sel (3). — Le 8 avril 1442, avant Pâques (1443, n. st.), la même Agnette de Pierrepont et Girard de Montcorbier, son fils, seigneurs de Montcorbier et des Ponters, font une convention avec Pierre Moignant, paroissien de Lenax (4) — Le 25 août 1447, noble Girard de Montcorbier, écuyer, seigneur des Ponters, intrage à Jean Jaillon un ténement dans la paroisse de Sel (5).

Il résulte clairement de ces titres que, de 1430 à 1450 environ, vivait un Girard de Montcorbier, fils d'un autre Girard et d'Agnette de Pierrepont, que

---

(1) Aujourd'hui Sail, ou Sail-les-Bains, canton de la Pacaudière (Loire).

(2) Chenay-le-Châtel, canton de Marcigny (Saône-et-Loire).

(3) Sel, pour Sal, ou Sail.

(4) Canton du Donjon (Allier).

(5) Je passe sous silence d'autres actes analogues. — Dans un acte du 19 août 1435, figure comme témoin Robert de Corbier, écuyer, qui pourrait bien être de la même famille.

Montcorbier et les Ponters étaient entre ses mains (1), et qu'il avait aussi des fonds à Sail.

Mais les Montcorbier, outre leurs terres de Sail, possédaient encore dans le Forez, à Saint-Martin-d'Estreaux, la petite seigneurie de Villars (2).

Le compte de la baronnie de Châteaumorand pour 1419-1421, porte, en tête d'un des chapitres : « Autre recepte de deniers de l'an IIII^c XIX [1419] de la terre de Villars mouvant du fié de mondits., laquelle terre est en la main de mondits. l'an dessusd., pour deffault de ce que le sires dud. Villars a esté et est reffusant de faire son fié envers mondits., et autres choses et debvoir que led. sire est tenu de faire à mondits., et qu'il n'a point faites ». Je remarque en passant que « mondit seigneur » est l'illustre Jean de Châteaumorand, qui a joué sous le règne de Charles VI un rôle si considérable, et qu'on peut regarder comme l'auteur de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*. Uu peu plus loin, une note du receveur nous apprend quel est ce sire de Villars, récalcitrant contre son suzerain féodal : « Des herbaiges de Villars ne compte rien, pour ce que Madame (3) les délivra et donna à Phelippe de Mont-

(1) Voy. aussi Béthencourt, *Noms féodaux*, au mot « Montcorbier » — Un arrêt fut rendu au parlement de Paris, en 1448, sur une contestation entre Catherine de Lespinasse, et Agnès ou Agnette, veuve de Girard de Montcorbier, et mère d'autre Girard de Montcorbier (d'après un inventaire ms. des titres de la maison de Lespinasse, qui est en ma possession).

(2) Près de Châteaumorand, sur la limite du Forez et du Bourbonnais, à deux pas du grand chemin de Paris à Lyon.

(3) Marie de Frolois, femme de Jean de Châteaumorand.

corbier, seigneur dud. Villars ». Dans le même registre, le receveur dit qu'il ne comptera rien de la recette de Villars pour 1420, parce que Mgr de Châteaumorand « en leva la main et donna joyssence à Phelippe de Montcorbier à troys ans, moyennant certaines convenances faites entre mondits. et Phelippe ». Il paraît que, le temps de ces *convenances* écoulé, on ne put se mettre définitivement d'accord, car, en 1423 et 1424, Jean de Châteaumorand saisit une seconde fois les revenus de Villars, et les fit lever par un de ses sergents.

Le compte de 1441-1442 contient cette rubrique : « Recepte de deniers appartenant à la terre de Villars, nouvellement par Monseigneur (1) acquise ». En effet, le protocole de Jean Miard (2) nous informe que, le 26 avril 1441, noble homme Jean Sachet, seigneur des Bouloys, avait vendu à Brémond de Lévis, seigneur de Châteaumorand, la terre, chevance et seigneurie de Villars, en la paroisse de Saint-Martin-d'Estreaux, consistant en « place et pye de maisons, ousches, boys, boyssons, prés, paquis, garennes, foussés, estangs..., par la forme et manière que tenir et pourter la souloyt en son vivant feu Philippe de Montcorbier (3), jadiz sire dud. Villars, et comme par le déceps et trespassement [duquel] led. lieu et chevance de Villars sont escheutes et advenues à feu Girart Sachet, père

(1) Brémond de Lévis, marié à Anne de Châteaumorand, fille et unique héritière de Jean de Châteaumorand.

(2) Aux archives de Châteaumorand.

(3) Il était mort avant le 27 décembre 1427, comme le prouve un acte, à cette date, dans le protocole de Joly.

dud. Jehan, pour raison et à cause de feu Alis de Guiardon (1), jadiz mère dud. Philippe [de Montcorbier] et tante dud. Girard [Sachet] ». Toutefois, Jean Sachet n'avait vendu à Brémond de Lévis que la plus grosse part de la seigneurie de Villars, celle qui venait de Philippe de Montcorbier et d'Alix de Guiardon, mère de celui-ci. Girard II de Montcorbier conservait encore quelques fonds de cette même terre de Villars, comme on le constate par les comptes de Châteaumorand, de 1448 à 1451.

On ne peut douter que Philippe et les deux Girard de Montcorbier ne fussent très proches parents. Je suis porté à croire, sans en avoir la certitude, que Philippe et Girard Ier étaient frères, tous les deux fils d'Alix de Guiardon ; on explique ainsi très naturellement qu'ils aient pu se partager la seigneurie de Villars. Et comme un Jean de Montcorbier avait été nommé un peu avant, en 1390, capitaine de la ville et château de Crozet (2), à peu de distance de Villars, on peut raisonnablement supposer qu'il était le père de Philippe et de Girard Ier de Montcorbier (3). Nous aurions alors la filiation qui suit :

I. Jean de Montcorbier, capitaine de Crozet en 1390, marié (hypothétiquement) à Alix de Guiardon ; d'où (hypothétiquement) deux fils :

---

(1) On peut lire aussi *Givardon*, ou *Ginardon*.

(2) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 78, note 1. — Crozet, canton de la Pacaudière (Loire).

(3) Les *Noms féodaux* donnent d'ailleurs formellement un Jean de Montcorbier pour père à Girard ; mais comme il pourrait être différent du châtelain de Crozet, il y a lieu de faire prudemment quelques réserves.

II. 1° Philippe de Montcorbier, seigneur de Villars, mort au plus tard en 1427.

2° Girard Ier de Montcorbier, seigneur de Montcorbier, des Ponters, de fonds détachés de Villars et de terres à Sail, mort aussi au plus tard en 1427, après avoir été marié à Agnette de Pierrepont ; d'où :

III. Girard II de Montcorbier, encore vivant en 1451.

Je suis d'avis, avec M. Longnon, qu'il est difficile d'admettre que François de Montcorbier, ou François des Loges, soit légitimement apparenté à une famille de médiocre noblesse, sans doute, mais qui cependant possédait de beaux biens au soleil, et qui même entretenait un capitaine en son château des Ponters (1). Mais il pouvait lui appartenir comme fils ou petit-fils d'un bâtard de la même famille. C'était presque alors une habitude, dans les nobles maisons, d'avoir un ou deux bâtards. Sans sortir du même temps et du même pays, j'en pourrais citer dix exemples.

A trois kilomètres et demi de Villars, et à peu près du côté où nous avons vu les Montcorbier conserver encore, au milieu du XVe siècle, des fonds séparés de cette terre, est une petite ferme qu'on appelle les Loges (2). Elle a été en grande partie reconstruite ; cependant il reste de la première

(1) « Girart de Bar, escuier, capitain des Ponters », d'après un acte du 24 mars 1424 (v. st.), dans le protocole de Joly. De même dans un acte de 1428.

(2) Commune d'Andelaroche, canton de la Palisse (Allier).

bâtisse une chambre couverte en chaume, évidemment très ancienne, encadrée entre une maison d'habitation et une grange plus récentes.

La métairie des Loges appartenait-elle aux Montcorbier de Villars et des Ponters ? A la vérité, je n'en sais rien ; mais le voisinage de leur domaine de Villars et de leurs terres de Sail suffit à montrer que ce n'est pas invraisemblable.

On peut supposer que Jean de Montcorbier, capitaine de Crozet, outre Philippe et Girard Ier, ses enfants légitimes, nés d'Alix de Guiardon, eut un fils naturel, X. de Montcorbier, et qu'il lui abandonna cette chétive locaterie des Loges, dont il prit le nom : on l'appelait « Montcorbier des Loges », pour le distinguer de ses frères, « Montcorbier de Villars » et « Montcorbier des Ponters ». Après s'être débarrassé, pour quelques écus sonnants, de sa maison des Loges qui ne pouvait le faire vivre, il alla chercher à Paris une fortune qu'il n'y trouva pas. Il y eut un fils auquel il transmit, faute de mieux, son double nom, et qui fut François de Montcorbier, ou des Loges, surnommé Villon.

On pourrait encore penser, en donnant un autre tour à notre conjecture, que Jean de Montcorbier ne possédait pas la métairie des Loges, mais qu'il eut X. de Montcorbier, père de Villon, d'un commerce illégitime avec une fille qui habitait aux Loges. X. de Montcorbier y aurait été élevé par sa mère, et en aurait porté le nom, selon un usage très commun au moyen âge, avec celui de son père naturel.

Rien enfin n'empêcherait de croire, sans changer

le fond principal de l'une ou l'autre hypothèse, que le père de Villon était seulement le petit-fils d'un Montcorbier.

Tout cela n'est-il qu'un roman? C'est en effet trop possible, et j'ai assez formellement déclaré que je ne surfais pas le prix de mon idée.

Je ne veux pas dissimuler du reste que Villon nous fournit, contre cette hypothèse, une sérieuse objection. Il dit, dans la XXXVe strophe du *Grand Testament* :

Povre je suis de ma jeunesse,
De povre et de petite extrace ;
Mon pere n'ot oncq grant richesse,
Ne son ayeul, nommé Orace (1).
Povreté tous nous suit et trace ;
Sur les tombeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voit couronnes ne ceptres.

Voilà qui nous jette loin de toute noble origine, même par bâtardise, à moins de remonter à un passé très reculé. C'est bien, il semble d'abord, l'aveu d'une longue filiation de roturiers besoigneux.

Mais la question est de savoir si cette déclaration, très positive en apparence, doit être prise à la lettre. N'est-ce pas propos de poète, dont il ne faut pas trop presser le sens ? On remarquera d'abord que le prénom d'Orace (ou Erace) n'était guère usité en France au moyen âge, et que cet aïeul « nommé Orace » pourrait bien être amené là par la rime ou par une singulière fantaisie. Mais, pour aller au fond

(1) *Erace*, dans l'édit. Prompsault, et dans l'édit. Jacob, de la *Biblioth. elzévirienne*.

des choses, que veut dire Villon ? Tout simplement qu'il est né dans une très chétive fortune, de parents miséreux, et la « petite extrace » intervient seulement pour renforcer l'idée essentielle que le poète est de fort pauvre condition.

En somme, conjecture pour conjecture, celle que nous proposons en vaut une autre. On n'oubliera pas d'ailleurs que Villon eut avec le duc Jean de Bourbon, comte de Forez, des relations presque familières, qui pourraient bien être un indice de ses origines moitié bourbonnaises et moitié foréziennes.

Et maintenant, si roman il y a, qu'on me permette d'y ajouter un petit chapitre. On dit que Villon a fait un voyage à Roussillon en Dauphiné en traversant Sancerre (1), et certainement, dans ce cas, Moulins, Roanne et Lyon. Il passa à 1500 mètres de la métairie des Loges. Il me plait d'imaginer qu'il le savait, qu'il se fit montrer la maisonnette, qu'on voit bien de la route (2), avant d'arriver en face de Villars, sur le coteau d'un joli vallon boisé, et que peut-être même François des Loges alla faire un pélerinage pieux à l'humble cabane qui lui avait donné son nom !

Les Montcorbier de la branche des Ponters et de Villars restèrent très longtemps encore dans la même région. On les trouve établis, au XVIe et au XVIIe

---

(1) Longnon, *ouvr. cité*, p. 83.

(2) L'ancienne route de Paris à Lyon, qui allait de la Palisse à Saint-Martin-d'Estreaux par Droiturier. Elle a été, vers 1830, un peu déviée au midi.

siècle, à la Faige (1), près des Loges et de Villars, et un peu plus loin dans le Roannais, au château de Champagny (2). Je ne connais guère leur histoire ; mais le peu que j'en sais semblerait témoigner que ces Montcorbier, comme le bohême François Villon, étaient des irréguliers, des anormaux, en mauvaise intelligence avec l'ordre social. En 1562, Nicolas de Montcorbier faisait partie d'une bande qui saccagea les villes de Roanne, de Charlieu et de Marcigny. Luc de Montcorbier, seigneur de Champagny, fut condamné à mort, pour un fait dont j'ignore la nature, par une sentence du 7 décembre 1584 (3). En 1630, son frère Jean de Montcorbier s'installe de force dans une maison d'où il faut l'expulser. L'année suivante, Luc de Montcorbier, fils du premier Luc, est compromis dans une sanglante bagarre. En 1647, Pierre de Montcorbier a un bâtard à la Pacaudière. Ce sont bien des aventures ! Mais, pour remonter plus haut, au siècle même de Villon, jusqu'à Philippe de Montcorbier, ses démêlés avec Jean de Châteaumorand, l'homme sage et prudent, accoutumé par la pratique des grandes affaires à traiter doucement les petites, ne sont-ils pas déjà un indice de cette humeur inquiète des Montcorbier ? Etait-ce le caractère de la race, et Villon aurait-il puisé dans le sang la turbulence et le goût des équipées ?

---

(1) Commune de Saint-Pierre-Laval, canton de la Palisse (Allier).

(2) Commune de Saint-Haon-le-Vieux, canton de Saint-Haon-le-Châtel (Loire).

(3) Elle ne reçut pas son exécution.

Universitas BIBLIOTHECA

CF

Le Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due